



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL\_2024\_166-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>6 décembre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>25</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>10 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Stéphane HOUSSIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_166 : Leader - Avenant n°2 à la convention d'entente Leader

#### **Finances locales - Contributions budgétaires**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu la convention constitutive de l'entente dénommée GAL Puy-de-Dôme dans le cadre du programme Leader 2023-2027 en date du 19 juillet 2023,*

*Vu l'avenant n°1 à ladite convention en date du 30 septembre 2024,*

*Considérant qu'il y a lieu de préciser les moyens d'animation mis en œuvre, et le dû de chacun selon la répartition financière définie,*

La convention d'entente Leader doit faire l'objet d'un avenant présentant les propositions pour l'animation 2025.

Financement de la cellule d'animation mutualisée du GAL Puy-de-Dôme pour l'année 2025

Maître d'ouvrage	Missions	Nb. Heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge
SMADC	Encadrement pilotage	120,00	36,92 €	4 430,40 €	886,08 €	5 316,48 €	4 253,18 €	1 063,30 €
SMADC	Chargée de mission (50%)	744,00	36,92 €	27 468,48 €	5 493,70 €	32 962,18 €	26 369,74 €	6 592,44 €
SMADC	Gestionnaire 1 (80%)	1 190,40	36,92 €	43 949,57 €	8 789,91 €	52 739,48 €	42 191,58 €	10 547,90 €
API	Gestionnaire 2 (70 %)	1 041,60	36,92 €	38 455,87 €	7 691,17 €	46 147,05 €	36 917,64 €	9 229,41 €
SMADC	Dépenses externes					12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €
<b>Total</b>		<b>3 096,00</b>		<b>114 304,32 €</b>	<b>22 860,86 €</b>	<b>149 165,19 €</b>	<b>119 332,14 €</b>	<b>29 833,05 €</b>

Reste à charge SMADC : 20 603,64 €

Reste à charge API : 9 229,41 €

Répartition du reste à charge entre les membres de l'entente

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Facturation par SMADC	Facturation par API
SMADC	99	22,10 %		2 039,53 €
PNRVA	47	10,49 %	2 161,54 €	968,26 €
PETRGC	69	15,40 %	3 173,33 €	1 421,49 €
API	88	19,64 %	4 047,14 €	
PNRLF	120	26,79 %	5 518,83 €	2 472,16 €
CC Plaine Limagne	25	5,58 %	1 149,76 €	515,03 €
	<b>448</b>	<b>100,00 %</b>	<b>16 050,60 €</b>	<b>7 416,47 €</b>

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'entente Leader,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

